



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 14 FÉVRIER 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
quatorzième jour du mois de février 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance 24 janvier 2011
4. Dérogation mineure : rue Jolicoeur / lots 4 730 982 et 4 730 984
5. Assemblée de consultation : APR-1139-2011
6. Avis de motion : Loi sur les immeubles industriels municipaux
7. Lecture d'un certificat d'enregistrement : Règlement 1137-2010
8. Lecture et adoption d'un règlement sur la formation des comités de sélection
9. Octroi d'un contrat : Gaz à effet de serre
 - a) Jean-Paul Gravel, consultant
 - b) SNC Lavalin
 - c) Raymond Chabot Grant Thornton
10. Signature de contrats notariés
11. Avis de correction
 - a) Procès-verbal du 25 octobre 2010
 - b) Procès-verbal du 13 décembre 2010
12. Contribution à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

13. Contrat pour l'impression du résultat des sondages et consultations de 2010
14. Entente de déneigement avec la Ville de Lac-Sergent
15. Refinancement emprunt à long terme : Motel industriel
16. Paiement de la cotisation à l'UMQ
17. Paiement de la cotisation annuelle à la FQM
18. Addenda au contrat de Gestion André Ferland
19. Convention avec le ministère du Développement durable et des Parcs : Gaz à effet de serre
20. Autorisation d'achat et de travaux : Allées de pétanque – Pavillon La Ruche
21. Adoption du plan d'action 2011-2012-2013 : Politique culturelle
22. Subventions aux organismes
23. Subvention à la TVC Portneuvoise CJSR
24. Autorisation de dépenses : Fête des bénévoles
25. Engagement de préposés à l'accès aux locaux
26. Autorisation à Cyclo-Défi Québec – Edition 2011
27. Contribution au Club de soccer CRSA de Cap-Rouge
28. Contrat IdSide – Conseil sans papier
29. Acceptation provisoire : Développement des Étudiants – phase 2
30. Cession de la rue : Développement des Étudiants – phase 2
31. Ouverture de rue : Développement des Étudiants – phase 2
32. Avis de motion : Travaux d'amélioration de la piste cyclable
33. Avis de motion : Prolongement du réseau d'égout sur la route de Fossambault
34. Mandats pour la conception des plans et devis – Bâtiment des travaux publics
 - a) Structure
 - b) Mécanique et électricité
 - c) Architecture (Rejet)
35. Autorisation de dépense : Achat d'équipements de déneigement
36. Mandat à Aquatech : Performance des étangs aérés
37. Mandat pour le prolongement du réseau d'égout sur la route de Fossambault
38. Achat de jardinières
39. Location d'un local au motel industriel
40. Renouveau du bail : Poste relais de la Sûreté du Québec
41. Signature d'une entente de développement : Rond point des aires protégées
42. Signature du contrat pour l'acquisition du 3 rue Jolicoeur
43. Formation d'un comité de travail pour la réglementation sur le déboisement
44. Radiation des comptes à recevoir (cour municipale)



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

45. Mandat à Me Denis Michaud, cabinet Lavery : Demande d'accès à l'information
46. Autorisation de dépense : Acquisition de matériel informatique
47. Indexation de la grille salariale des employés occasionnels
48. Bordereau de correspondance
49. Remboursement des dépenses de petites caisses
50. Dépôt de la liste des chèques
51. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
52. Dépôt de la liste des engagements financiers
 - a) Janvier 2011
 - b) 1er au 9 février 2011
53. Petite caisse Services techniques
54. Suivi des dossiers par les élus
55. Autres sujets
56. Période de questions
57. Ajournement au 21 février 2011 à 19 h 30

LE 21 FÉVRIER 2011

58. Lecture et adoption du projet de règlement SPR-1139-2011
59. Mandat d'architecture : Bâtiment des travaux publics
60. Autres sujets
61. Période de questions
62. Ajournement au 28 février 2011 à 19 h 30

LE 28 FÉVRIER 2011

63. Autres sujets
64. Période de questions
65. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de février est ouverte.

48-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 10, 20, 40 et 44.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

49-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 24 janvier 2011 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par Mike et Luke Construction inc. visant à autoriser la construction de trois unités de résidences unifamiliales en rangée sur les lots projetés 4 730 982, 4 730 983 et 4 730 984 dont les deux unités de bout, soit l'unité à construire sur le lot projeté 4 730 982 et celle sur le lot projeté 4 730 984 auraient une marge de recul latérale de 3,0 mètres au lieu de 4 mètres comme l'exige l'article 4.2.5 du règlement de zonage 623-91.

50-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÉSIDENCES UNIFAMILIALES EN RANGÉE
SUR LES LOTS PROJETÉS 4 730 982, 4 730 983 ET 4 730 984

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par Mike et Luke Construction inc. visant à autoriser la construction de trois unités de résidences unifamiliales en rangée sur les lots projetés 4 730 982, 4 730 983 et 4 730 984 dont les unités de bout ne pourraient respecter la marge de recul latérale minimale, puisque l'unité à construire sur le lot projeté 4 730 982 aurait une marge de recul latérale de 3,0 mètres et l'unité à construire sur le lot projeté 4 730 984 aurait également une marge de recul latérale de 3,0 au lieu de 4 mètres comme l'exige l'article 4.2.5 du règlement de zonage 623-91;

ATTENDU que le fait d'accorder la dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux voisins puisque le demandeur est également propriétaire du terrain qui se trouve au nord du projet et qu'une maison pour personnes âgées est localisée à plus de 38 mètres de la ligne de lot mitoyenne sud;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée et d'autoriser la construction de trois unités de résidences unifamiliales en rangée sur les lots projetés 4 730 982, 4 730 983 et 4 730 984 dont les deux unités de bout, soit l'unité à construire sur le lot projeté 4 730 982 et celle sur le lot projeté 4 730 984 auraient une marge de recul latérale de 3,0 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : APR-1139-2011

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1139-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à :

- créer la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H ;
- classer le résiduel de la zone 127-C, ainsi qu'une partie de la zone 66-C en zone 127-M ;
- prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans les zones 127-M et 139-CN ;
- obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 127-M.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'il sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION : LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2011, le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer les dépenses en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1137-2010

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1137-2010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

51-2011

LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT 1141-2011
DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est appelée, de temps à autres, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU que l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la Ville ;

ATTENDU que le conseil désire que ce pouvoir soit délégué au directeur général ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 10 janvier 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que le règlement 1141-2011 soit adopté :

**RÈGLEMENT 1141-2011
DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION**

- Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2. Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.
- Article 3. Pour tout contrat visé par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes qui résident sur le territoire ou sont à l'emploi de la Ville, les membres du conseil municipal étant exclus.
- Article 4. Dans les cas où le contrat visé par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes doit être adjudiqué après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes dont deux personnes qui résident sur le territoire ou qui sont à l'emploi de la Ville et un professionnel du même type que ceux visés par la procédure d'appel d'offres, les membres du conseil municipal étant exclus.
- Article 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 14^e jour du mois de février 2011.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

52-2011

OCTROI D'UN CONTRAT :
GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU que des propositions de service ont été demandées à trois consultants pour assister la Ville dans la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, l'évaluation du potentiel de réduction et la production d'un plan d'action ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique et de mieux gérer les dépenses en énergie.

ATTENDU que la Ville a obtenu une subvention de 50 822 \$, pour réaliser ce projet dans le cadre du programme « Climat municipalités – Volet 1 ».

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme SNC-Lavallin inc., division Environnement pour réaliser l'inventaire des gaz à effet de serre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et produire un plan d'action pour réduire les émissions de la municipalité, le tout conformément à la proposition de service transmise par madame Myrzah Bello en date du 3 février 2011.

La dépense, soit 18 700 \$, taxes en sus, est imputée au poste budgétaire numéro 02-470-00-411.

ADOPTÉE

AVIS DE CORRECTION
PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2010

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction, afin de corriger une omission à la page 19 du procès-verbal du 25 octobre 2010, indiquant que les mots « Monsieur le maire Jacques Marcotte et » ont été ajoutés sous le titre DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Par conséquent, le premier alinéa de la page 19 du procès-verbal du 25 octobre 2010 se lit comme suit :

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le maire Jacques Marcotte et messieurs les conseillers Claude Phaneuf, André Fournier, Yves J. Grenier et Martin Chabot déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

AVIS DE CORRECTION
PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2010

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant que le montant de l'emprunt indiqué à la page 9 du procès-verbal du 13 décembre 2010, résolution 597-2010, article 5 du règlement 1138-2010 a été modifié, et ce afin de corriger une erreur typographique.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

Par conséquent, l'article 5 du règlement 1138-2010 se lit comme suit :

ARTICLE 5 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de **182 000 \$** qui sera remboursé sur une période de quinze (15) ans.

53-2011 CONTRIBUTION À LA FONDATION MÉDICALE
DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU la demande d'assistance financière de la Fondation médicale de La Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il est de l'intention du conseil de supporter la Fondation jusqu'en 2014 en réduisant graduellement l'assistance annuelle, puisque la Fondation s'est vu reconnaître par les autorités comme un organisme de bienfaisance et que cet organisme peut orchestrer des campagnes de financement public;

ATTENDU que la Fondation médicale de La Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU que la Fondation a pour objet de recueillir des fonds pour :

1. Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
2. Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;
3. Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;
4. Soulager la souffrance et l'incapacité associées au vieillissement, notamment en fournissant des installations pour le soin, l'entretien et la réadaptation des personnes âgées;
5. Prévenir et soulager la maladie et l'incapacité, qu'elle soit physique ou mentale, des citoyens des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
6. Assurer le bien-être des enfants malades.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut accorder une aide à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvre de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population ou une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil octroie à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier une aide financière de 40 255 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-590-00-996 et sera versée de la façon suivante :

- Un premier versement de 20 000 \$ le 15 février 2011;
- Un dernier versement de 20 255 \$ le 1^{er} avril 2011;

QUE ce conseil s'engage à verser en 2012 la somme de 36 018 \$, la somme de 27 543 \$ en 2013 et la somme de 23 306 \$ en 2014.

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à faire les versements jusqu'en 2014 à raison de 50 % de la somme annuelle le 15 février de chaque année et l'autre 50 % le 1^{er} avril de chaque année.

ADOPTÉE

54-2011 **CONTRAT POUR L'IMPRESSION
DU RÉSULTAT DES SONDAGES ET CONSULTATIONS DE 2010**

ATTENDU que le conseil désire diffuser le résultat du sondage Léger Marketing effectué en 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Imprimerie Budget pour l'impression d'un document de 32 pages détaillant le résultat du sondage Léger Marketing effectué en 2010, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de service datée du 8 février 2011.

La dépense représentant un montant de 2 981 \$, taxes en sus, est appropriée du surplus accumulé.

ADOPTÉE

55-2011 **ENTENTE DE DÉNEIGEMENT
AVEC LA VILLE DE LAC-SERGENT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente ayant pour objet l'entretien d'hiver par la Ville de Lac-Sergent, du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

56-2011 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-RAYMOND-SAINTE-CATHERINE
REFINANCEMENT DE 417 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour son emprunt de 417 500 \$ par billet en vertu du règlement numéro 931-2004, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

21 500 \$	3,74 %	22 février 2012
22 200 \$	3,74 %	22 février 2013
23 100 \$	3,74 %	22 février 2014
23 900 \$	3,74 %	22 février 2015
326 800 \$	3,74 %	22 février 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

57-2011

EMPRUNT À LONG TERME

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 931-2004, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billet un montant total de 417 500 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avait, le 24 janvier 2011, un montant de 417 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 505 773 \$ pour une durée de 15 ans, en vertu du règlement 931-2004 ;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ce billet est émis ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 417 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 931-2004 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, ou en son absence par le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 février 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	21 500 \$
2013	22 200 \$
2014	23 100 \$
2015	23 900 \$
2016	24 700 \$
2016	302 100 \$ (à renouveler)



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 février 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 931-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier emprunte 417 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 29 jours au terme original du règlement numéro 931-2004.

ADOPTÉE

58-2011 **PAIEMENT DE LA COTISATION À L'UMQ**

ATTENDU le rapport de la trésorière adjointe, madame Julie Cloutier, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2011 à l'Union des municipalités du Québec représentant une dépense nette totale de 7 376,01 \$, laquelle est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-494.

ADOPTÉE

59-2011 **PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À LA FQM**

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe en date du 4 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2011 à la Fédération Québécoise des Municipalités représentant une dépense nette totale de 3 394,60 \$, laquelle est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-494.

ADOPTÉE

60-2011 **ADDENDA AU CONTRAT**
DE GESTION ANDRÉ FERLAND
HIVER 2010-2011

ATTENDU le projet d'addenda au contrat d'hiver 2010-2011 de Gestion André Ferland, rédigé par madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 25 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le projet d'addenda au contrat d'hiver 2010-2011 de Gestion André Ferland susmentionné, pour un montant maximum de 2 500 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451.

Pour pallier à cette augmentation, les amendements budgétaires suivants sont effectués :

- augmentation de 6 000 \$ au poste de revenus 01-234-71-012
- augmentation de 2 500 \$ au poste de dépenses 02-701-36-451.

ADOPTÉE

61-2011

CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES PARCS
GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a obtenu, dans le cadre du programme Climat municipalités, une aide financière maximale de 50 822 \$ pour procéder à l'inventaire des gaz à effet de serre et à la préparation d'un plan d'action;

ATTENDU que, pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU qu'il est également nécessaire de transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs le budget prévu pour le projet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de désigner monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de la convention d'aide financière et de tout autre document subséquent en lien avec la présente demande d'aide financière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver le budget préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques en date du 10 février 2011. Le budget est présenté sur un document intitulé « Gaz à effet de serre – Inventaire et plan d'action – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ».

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'identifier monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, comme coordonnateur du projet.

ADOPTÉE

62-2011

ADOPTION DU PLAN D'ACTION
2011-2012-2013
POLITIQUE CULTURELLE

ATTENDU qu'à l'automne 2002, le conseil municipal mandatait par voie de résolution un comité pour élaborer une politique culturelle pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, afin de structurer et de définir son rôle dans le développement futur du secteur culturel ;

ATTENDU que le 20 juin 2005, le conseil municipal entérinait le projet de politique culturelle déposé par le comité d'élaboration ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU qu'il convient de soutenir la politique culturelle par un plan d'action concret permettant sa mise en œuvre efficiente ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 25 janvier 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le « Plan triennal d'action 2011-2012-2013 » de la politique culturelle de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

63-2011 **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire lors de la rencontre du 25 janvier 2011 ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

Pour le récréatif :

Popote et multiservices	500 \$
Cercle de fermières de Sainte-Catherine	350 \$
Association chasse et pêche CATSHALAC	500 \$
Fabrique de Sainte-Catherine	300 \$

La dépense totalisant 1 650 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

Pour le culturel :

CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier)	750 \$
Chorale Le Chœur de ma Rivière	750 \$

La dépense totalisant 1 500 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

ADOPTÉE

64-2011 **SUBVENTION À LA TVC PORTNEUVOISE CJSR**

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et sur une partie des territoires des MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier ;

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise offre une programmation diversifiée s'adressant à l'ensemble de la population desservie ;

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise couvre des événements et des conférences de presse d'intérêts publics ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU que CJSR-TVC Portneuvoise permet la diffusion des informations municipales et régionales auprès de nos citoyens ;

ATTENDU l'importance de CJSR-TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soutienne CJSR-TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations, et ce pour les années 2011, 2012, 2013, par l'octroi d'une subvention annuelle de 1 687 \$.

Ce soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR-TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre Ville.

Cette aide financière est appropriée du poste budgétaire *Culture – Subvention aux organismes (02-702-27-991)* après un transfert d'une somme identique à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

65-2011

AUTORISATION DE DÉPENSES
FÊTE DES BÉNÉVOLES

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 8 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à effectuer les dépenses pour la Fête des bénévoles du 16 avril prochain et à signer les contrats nécessaires pour la tenue de cette activité.

La dépense sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-61-493 et ne dépassera pas un montant total de 8 170 \$ taxes nettes incluses.

ADOPTÉE

66-2011

ENGAGEMENT
DE PRÉPOSÉS À L'ACCÈS AUX LOCAUX

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 8 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de messieurs Claude Jobin et José Zapata aux postes de préposé à l'accès aux locaux à compter du 1^{er} février 2011.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et ils seront rémunérés à l'échelon 1 de l'échelle salariale des préposés à l'accès aux locaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le directeur général et secrétaire-trésorier du contrat proposé par Plan de Vol, pour un plan d'entretien annuel et l'ajout du module Version Nomade.

La dépense représentant la somme de 9 060 \$, taxes en sus, est imputée au poste budgétaire « biens durables ».

ADOPTÉE

70-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDIANTS – PHASE 2

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement de terrains des étudiants inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de quelques correctifs mineurs;

ATTENDU qu'un chèque au montant de 7 865 \$ a été déposé par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU la recommandation de M. François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants enviroconseil, en date du 6 décembre 2010;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittances partielles des sous-traitants (Construction et pavage Portneuf, Bordures Moulées du Québec);
- Cautionnement d'entretien équivalent à 5 % du coût des travaux réalisés valide pour une période de deux (2) ans;
- Lettre d'engagement de la compagnie Construction et pavage Portneuf mentionnant que cette dernière s'engage à effectuer la réparation de la bordure dans l'entrée privée de la propriété située au numéro 67, rue des Étudiants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet Prolongement de la rue des Étudiants – phase 2.

ADOPTÉE

71-2011

CESSION DE LA RUE
DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDIANTS – PHASE 2

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement de terrains des étudiants inc., concernant des travaux municipaux, prévoit que dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU que la rue à céder est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 2009, dossier 2255, minute 7264 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

ADOPTÉE

72-2011

OUVERTURE DE RUE
DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDIANTS – PHASE 2

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur une partie du lot 467-85, cette rue étant identifiée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 2009, dossier 2255, minute 7264;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil décrète le prolongement de la rue des Étudiants sur une partie du lot 467-85, de la partie déjà ouverte jusqu'à la rue Boisjoli.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PISTE CYCLABLE

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à décréter des travaux d'amélioration de la piste cyclable « Le chemin de La Liseuse » et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA
ROUTE DE FOSSAMBAULT

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout, vers le sud, sur la route de Fossambault et autorisant un emprunt pour ce faire.

73-2011

MANDATS POUR LA CONCEPTION
DES PLANS ET DEVIS
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS - STRUCTURE

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées à trois firmes relativement à la préparation des plans et devis de construction pour la discipline « structure » en vue de la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault en garage municipal;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et que celle-ci a été évaluée par le comité de sélection;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à DESSAU pour la préparation des plans et devis en structure du projet de rénovation et de transformation du 4300, route de Fossambault en garage municipal, le tout conformément au devis 1084-2009 et à l'offre de service déposée le 21 janvier 2011.

Le montant du mandat est établi à 32 380 \$, taxes en sus. Cette dépense est imputée au règlement No 1084-2009.

ADOPTÉE

74-2011

**MANDATS POUR LA CONCEPTION
DES PLANS ET DEVIS
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS
MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées à trois firmes relativement à la préparation des plans et devis de construction pour la discipline « mécanique et électricité de bâtiment » en vue de la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault en garage municipal;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et que celle-ci a été évaluée par le comité de sélection;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Le Groupe Techniconfort inc. pour la préparation des plans et devis en mécanique et électricité de bâtiment du projet de rénovation et de transformation du 4300, route de Fossambault en garage municipal, le tout conformément au devis 1084-2009 et à l'offre de service déposée le 21 janvier 2011.

Le montant du mandat est établi à 49 200 \$, taxes en sus. Cette dépense est imputée au règlement No 1084-2009.

ADOPTÉE

75-2011

**MANDATS POUR LA CONCEPTION
DES PLANS ET DEVIS
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS
ARCHITECTURE (REJET)**

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées à trois firmes relativement à la préparation des plans et devis de construction pour la discipline « architecture » en vue de la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault en garage municipal;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et que celle-ci a été évaluée par le comité de sélection;

ATTENDU que le montant de la soumission déposée est de 88 500 \$, avant les taxes, soit 100 823,63 \$ incluant les taxes brutes;

ATTENDU qu'un contrat dont la valeur est supérieure à 100 000 \$ ne peut être accordé qu'après un processus de demande de soumissions publiques;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de rejeter la soumission déposée par la Firme Régis Côté et associés en date du 21 janvier 2011.

ADOPTÉE

76-2011

AUTORISATION DE DÉPENSE
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 993 \$, taxes en sus, pour l'achat de 10 lames, 9 sabots et 3 nez d'acier, ces pièces d'usure devant être installées sur les grattes des véhicules de déneigement.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-525 (entretien véhicules – voirie hiver).

ADOPTÉE

77-2011

MANDAT À AQUATECH
PERFORMANCE DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU la pertinence de mandater une firme spécialisée pour évaluer différentes solutions pouvant être mises en place afin d'améliorer la performance des étangs aérés, notamment la demande en oxygène dissous pendant la période estivale;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Aquatech, Services Techniques des eaux inc., pour procéder à la recherche de solutions applicables à court terme pour améliorer la performance des étangs aérés, le tout comme spécifié sur la proposition de service transmise par monsieur Simon Sauvageau en date du 11 novembre 2010.

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire dont l'enveloppe budgétaire maximale est fixée à 8 500 \$, taxes en sus.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-414-01-411 (mandats ingénieurs).

ADOPTÉE

78-2011 **MANDAT POUR LE PROLONGEMENT
DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU que le conseil a prévu, à son programme d'immobilisations, un budget pour prolonger le réseau d'égout sur la route de Fossambault, vers le sud, sur une longueur approximative de 150 mètres;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche Ltée, groupe-conseil, selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Michel Tremblay, ingénieur, en date du 31 janvier 2011 pour procéder à la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts et la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du projet de prolongement du réseau d'égout sur la route de Fossambault, vers le sud, sur une longueur approximative de 150 mètres.

La dépense représentant la somme de 6 500 \$, taxes en sus, est imputée au poste budgétaire numéro 02-414-01-411 (mandats ingénieurs).

Ce montant pourra être renfloué, en partie, par le règlement décrétant la réalisation des travaux (maximum 5 % du coût du règlement).

ADOPTÉE

79-2011 **ACHAT DE JARDINIÈRES**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 10 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser les achats suivants :

67 jardinières 16 pouces,
2 jardinières 12 pouces
et 10 demi-lunes pour lampadaires3 200,00 \$, taxes en sus
56 plantes annuelles263,44 \$, taxes en sus

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-51-699 (Matériel horticole).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

80-2011 LOCATION D'UN LOCAL AU MOTEL INDUSTRIEL

ATTENDU la proposition de bail signé par monsieur Martin Bourque, représentant BOURQUE MARINE / 9201-6294 Québec inc., relativement à la location du local identifié comme étant l'unité A du motel industriel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature du bail susmentionné, entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Martin Bourque, pour une durée de trois (3) mois avec possibilité d'un renouvellement pour un mois supplémentaire, pour une durée maximale de quatre (4) mois, à moins de l'émission d'un avis écrit d'au moins trente (30) jours ouvrables indiquant la fin du bail.

ADOPTÉE

**81-2011 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec Rond point des aires protégées inc., représentée par monsieur Martin Maltais, président, relativement à un développement domiciliaire de seize (16) lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain.

ADOPTÉE

**82-2011 SIGNATURE DU CONTRAT
POUR L'ACQUISITION DU 3 RUE JOLICOEUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU à majorité d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier de l'acte préparé par Me Mario Boilard, notaire, par lequel la Ville se porte acquéreur de l'immeuble sis au 3 rue Jolicoeur, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ledit immeuble est acquis pour la somme de 184 355 \$, dont 5 000 \$ ont déjà été versés à la signature de l'option d'achat autorisée par la résolution numéro 493-2010.

Le solde de la dépense, soit la somme de 179 355 \$, est imputée au règlement numéro 1138-2010.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution, monsieur le conseiller Claude Phaneuf, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot.

Ont voté contre, monsieur le conseiller André Fournier et monsieur le conseiller Yves-J. Grenier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

83-2011 **FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL**
POUR LA RÉGLEMENTATION SUR LE DÉBOISEMENT

ATTENDU que le conseil désire former un comité de travail pour préparer un projet de modification des dispositions relatives à la coupe d'arbres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mandater monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier et monsieur le maire Jacques Marcotte pour siéger sur un comité de travail pour préparer un projet de modification des dispositions relatives à la coupe d'arbres, en collaboration avec le personnel des Services techniques et la présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

84-2011 **MANDAT À ME DENIS MICHAUD**
CABINET LAVERY
DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU que le responsable de l'accès à l'information de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu une demande visant l'accès à tous les procès-verbaux de toutes les commissions du conseil pour la totalité de l'année 2010;

ATTENDU que cette demande, portant le numéro 44, est datée du 20 janvier 2011 et qu'elle s'inscrit dans une série de multiples demandes à caractère répétitif et systématique faites par le même demandeur;

ATTENDU que l'article 137.1 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels stipule que : « *La Commission peut autoriser un organisme public à ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme* »;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil mandate Me Denis Michaud du cabinet d'avocats Lavery pour demander à la Commission d'autoriser la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à ne pas tenir compte de la demande numéro 44 et de celles datées de la même période, parce que manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif et leur caractère systématique et pouvant nuire sérieusement aux activités des services de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

85-2011 **AUTORISATION DE DÉPENSE**
ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU le budget total de 29 771 \$ prévu au programme triennal des investissements 2011 pour l'acquisition et l'installation de matériel informatique;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser, pendant l'année 2011, au fur et à mesure des besoins, l'achat de matériel informatique (postes de travail, portables, serveur, périphériques, accessoires et logiciels) et l'installation de ce matériel par Maralix enr.

La dépense maximale autorisée pour l'acquisition du matériel est de 20 601 \$ et de 9 170 \$ pour les installations, ces deux montants incluant les taxes nettes.

Ces dépenses sont acquittées par le fonds de roulement remboursable sur 3 ans, à raison de 18 063 \$ et par le fonds d'administration, dans le poste « biens durables » à raison de 11 708 \$, comme prévu au PTI.

ADOPTÉE

86-2011 **INDEXATION DE LA GRILLE SALARIALE
DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur l'administration générale lors de sa séance du 31 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil indexe de 1,8 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, la grille salariale annexée et s'appliquant aux postes d'occasionnels suivants :

- Adjointe administrative
- Agent de sécurité
- Aide préposé à l'entretien
- Aide horticultrice
- Assistant inspecteur en bâtiment
- Horticultrice
- Journalier spécialisé
- Opérateur de machinerie et ouvrier de voirie
- Préposé à l'accueil
- Responsable adjointe bibliothèque
- Secrétaire-réceptionniste
- Surveillant accès aux locaux
- Technicien en documentation

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

87-2011

**REMBOURSEMENT
DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de janvier 2011 et de les rembourser pour un montant total de 198,46 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 janvier 2011, laquelle totalise 852 630,85 \$.

88-2011

**APPROBATION
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 10 février 2011, laquelle totalise la somme de 102 934,80 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
JANVIER 2011**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 janvier 2011, laquelle comprend 231 commandes au montant de 432 430,73 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
1ER AU 9 FÉVRIER 2011**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période du 1^{er} au 9 février 2011, laquelle comprend 36 commandes au montant de 12 247,55 \$.

89-2011

PETITE CAISSE SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU que la petite caisse de madame Josée Quirion a été remboursée par celle-ci avant son départ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 200 \$ à l'ordre de madame Claire Savard, adjointe administrative aux Services techniques, dans le but de constituer une petite caisse nécessaire à l'accomplissement de ses tâches. Le montant nécessaire sera inscrit dans le compte numéro 54-111-00-004.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le maire Jacques Marcotte informe l'assemblée que les données du voyage réalisé à Palavas-les-Flots en 2010. Une édition spéciale du journal Le Catherinois sera distribuée et que le journal de communication de Palavas-les-Flots de janvier 2011, dont 2 pages sont dédiés à la visite des Catherinois l'automne dernier, est disponible pour consultation à la bibliothèque Anne-Hébert.

Il indique également que les sommes dépensées lors de ce voyage ont été moindres que ce qui était prévu au budget.

Il souligne que le MAMROT a publié dans la Gazette officielle le 29 décembre 2010, les données de population pour l'année en cours. Le dénombrement, basé sur des estimations au 1^{er} juillet 2010 faites par l'Institut de la Statistique du Québec, indique 6 087 personnes pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier relate son intervention au conseil d'établissement de l'école le mercredi 9 février dernier.

Il y a, entre autres, indiqué, documents à l'appui, que si Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier connaît une croissance en accéléré de sa population étudiante, ce n'est pas le fruit du hasard ni un feu de paille. L'évolution du schéma d'aménagement depuis 1999 le démontrant avec la prévision des logements potentiels qui est passée à 890 en 2004 puis à 1105 en 2009. Qu'il n'y a aucun doute que l'accroissement de la clientèle scolaire ne s'arrêtera pas, même dans un horizon de dix ans, ce vers quoi tendent les données démographiques fournies, ce mercredi, par la Commission scolaire. Qu'il est vivement souhaité qu'elle s'engage, dès à présent, dans un scénario d'une nouvelle construction afin de préserver la qualité des services offerts à nos élèves et garder notre secondaire. Enfin que notre situation géographique (éloignement) est un motif à considérer d'autant plus que les écoles voisines sont aussi à saturation.

Il est 22 h 02.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

90-2011

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 21 février 2011 à 19 h 30.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011**

L'assemblée est levée à 22 h 14.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER